

FENÊTRES OUVERTES ET PORTES FERMÉES

Adrien Habermacher¹

Ma thèse fraîchement déposée, j'ai rejoint le corps professoral de la Faculté de droit de l'Université de Moncton pour la rentrée de septembre 2019. Lorsque la pandémie de COVID-19 est arrivée, je me dirigeais donc, haletant, vers la fin de ma première année d'enseignement à plein temps. Les effets de cette pandémie sur mon expérience de nouveau professeur de droit m'évoquent un coup de grisou qui aurait fait voler en éclat les fenêtres tout en fermant les portes d'un coup sec.

La première fenêtre qui m'a paru se fracasser est celle qui me sépare normalement de la vie personnelle de mes étudiantes et mes étudiants. Interagir uniquement à distance avec elles et eux m'a paradoxalement amené au plus proche de leur vie ordinairement cachée. Les échanges par vidéo bien sûr, mais aussi par téléphone, m'ont parfois projeté dans leur intimité d'une façon qu'il m'aurait été difficile d'imaginer auparavant.

Avant la pandémie il m'était bien sûr arrivé d'avoir des aperçus de leur vie au-delà des murs de la faculté. Je pense notamment à des personnes qui ont dû faire face à des événements inattendus et bouleversants pendant l'année, et qui avaient fait la démarche consciente de venir m'en parler pour m'expliquer des difficultés passagères d'apprentissage; cela m'avait ensuite permis de leur offrir une aide personnalisée pour atteindre les objectifs pédagogiques du cours.

Lors des échanges par vidéo à la fin de la session, la caméra m'a brutalement projeté dans la vie de mes étudiantes et mes étudiants. Toutes et tous perdaient beaucoup de contrôle sur le partage de leur vie privée, car je me retrouvais à voir et entendre l'intérieur de leur résidence. En nulle autre circonstance n'aurais-je pu découvrir la décoration de leur chambre ou du salon familial. Bien que je leur eusse donné le plus de liberté possible quant à l'utilisation ou non de leur caméra et de leur micro, plusieurs personnes étudiantes se sont retrouvées à m'inviter beaucoup plus loin dans leur intimité qu'en temps normal. Ainsi, lors d'une consultation, une étudiante m'a expliqué que les miaulements

¹ Professeur adjoint, Faculté de droit, Université de Moncton

répétés et insistants de son chat couvraient ma voix. Elle a ajouté que le chat protestait contre la fermeture de la salle de bain pendant que son colocataire prenait sa douche. Ces informations banales m'ont laissé un sentiment de léger malaise car le colocataire en question était également un de mes étudiants. Je me suis senti chanceux quand, une fois sorti de la douche, ce dernier s'est contenté de contribuer à la conversation de loin, sans apparaître dans le cadre.

Le contraste entre cette situation et les relations que j'entretiens habituellement avec les personnes étudiantes fut d'autant plus fort que je cultive d'ordinaire une distance calculée entre nous, peut-être en raison des codes culturels que le système scolaire français m'a inculqué dès la tendre enfance, ou alors le souhait de construire (performer?) une certaine image du professeur légitime. Ainsi, entendre une étudiante m'interpeller par mon prénom dans le couloir de la faculté ou me tutoyer en salle de classe est une expérience encore très étrangère pour moi, alors que ce sont des comportements courants en Amérique du Nord, et peut-être encore plus en Acadie.

On peut probablement mettre l'exemple mouillé que j'ai décrit plus haut sur le compte de l'insouciance des protagonistes, accentuée en l'espèce par mon intrusion dans leur domicile par le truchement de la vidéo. Un échange vidéo n'était cependant pas nécessaire pour fissurer la digue entre la vie privée et la relation pédagogique. L'absence d'échanges vidéo m'en a aussi parfois également beaucoup appris sur les conditions matérielles de mes étudiantes et mes étudiants. Un exemple marquant est celui d'une personne qui m'avait contacté par courriel à propos d'une évaluation imminente. Pour m'assurer de clarifier mes attentes, je lui ai proposé une conversation de vive voix. Cette personne m'a indiqué qu'elle préférerait franchement une conversation téléphonique traditionnelle à un appel vidéo. Bien qu'il ait pu s'agir d'une simple question de confort, le ton de notre échange et la mémoire d'autres signaux faibles qui avaient attiré mon attention pendant le semestre m'ont amené à penser que la raison sous-jacente avait sûrement plus à voir avec le coût d'un appel vidéo en l'absence d'accès Internet haut débit à la maison. Pendant notre conversation téléphonique, j'ai aussi pu entendre plusieurs voix en fond sonore, ce qui m'a indiqué que même pour un court appel à propos d'une évaluation il était difficile à cette personne de s'isoler du bruit et des activités environnantes, probablement de ses colocataires. Ces nouvelles informations ont éclairé d'un jour nouveau les difficultés de cette

personne pour étudier et réussir aussi bien que ses camarades, avant la pandémie et encore plus pendant la période de confinement.

La fermeture du campus et l'obligation d'enseigner uniquement par l'intermédiaire des technologies informatiques ne m'ont donc pas seulement ouvert une fenêtre dans la vie des personnes étudiantes; cette situation a aussi fermé une porte aux personnes qui s'appuyaient sur les infrastructures du campus pour réussir. Sans oublier les nombreux obstacles socio-économiques qui jalonnent le simple accès à un programme de droit au Canada, et les situations de handicap qui peuvent s'y ajouter, je ne peux m'empêcher de réaliser que la présence physique dans une même salle de classe impose une certaine égalité entre toutes les personnes étudiantes. Pendant le temps de la classe, toutes peuvent accéder de la même façon aux explications du professeur. Avant et après le cours, toutes peuvent également accéder au réseau Wifi de l'université, aux ordinateurs et aux logiciels qui y sont installés, ainsi qu'aux espaces d'études de la bibliothèque. La pandémie a empêché les personnes qui en avaient le plus besoin d'accéder à des outils essentiels, sur lesquels elles comptaient pour réussir. Cela s'ajoutait à la perte d'un emploi à temps partiel, à l'obligation de déménager en raison de la fermeture des résidences universitaires, et l'arrêt brutal de leur routine et rituels personnels, facteurs de stabilité et de confort.

Si pour la plupart des personnes étudiantes, les infrastructures du campus ne font que prolonger ce qu'elles peuvent déjà utiliser chez elles, pour les plus vulnérables le campus offre d'ordinaire le seul accès continu à une connexion Internet robuste et illimitée, à du matériel informatique fiable et à un espace calme de travail. La nécessité d'étudier à plein temps en présentiel pour obtenir un diplôme de droit au Canada a mené ces personnes à prioriser d'autres postes de dépenses que ceux nécessaires pour étudier à la maison; le passage à un enseignement à distance sans accès régulier au campus a complètement changé l'équation et a mis ces personnes face à de nouvelles embûches.

Cette situation a donc fermé des portes pourtant essentielles à la réussite de ces personnes malgré tous les sacrifices qu'elles avaient fait pour en arriver là, en porte-à-faux avec les attentes sur lesquelles elles avaient basé de tels sacrifices. Alors qu'une nouvelle session à distance, voire plus, se profile, je m'interroge sur la possibilité de concilier les impératifs de santé publique sans accentuer les difficultés des personnes les plus

fragiles. Cela prend encore plus d'importance au vu de la pénurie d'emplois d'été qui leur permettraient d'épargner et de réajuster leurs budgets au vu des nouvelles priorités. De plus, je me demande si l'accès à ces infrastructures ne risque pas de se réduire encore, même après la pandémie et la reprise des activités sur le campus, quand les autorités convaincues des bienfaits de l'enseignement à distance chercheront à faire des économies dans l'enseignement supérieur.

La porte de nos bureaux est une autre porte qui s'est fermée pour les personnes étudiantes comme pour les collègues. Ce sont les discussions spontanées qui sont souvent les plus fécondes. Entre collègues, le hasard d'une rencontre à la machine à café ou un sourire dans le couloir sont des invitations à la conversation. De ces moments impromptus découlent souvent des échanges de bonnes pratiques, des conseils avisés voire des confessions sincères sur des difficultés communes. Cette socialisation ordinaire construit le lien de confiance et la relation humaine. Il en est de même vis-à-vis des personnes étudiantes. Une porte de bureau laissée ouverte, tout comme une présence prolongée à la fin d'un cours, invite à l'échange informel.

Dans notre nouvelle réalité d'enseignement à distance, ces occasions fortuites disparaissent. Bien sûr, les échanges sont encore possibles, mais ils requièrent une planification, une démarche consciente pour enjamber les obstacles de la médiatisation. À moins d'organiser autrement ces moments informels entre collègues ou avec les personnes étudiantes, la situation actuelle nous laisse seuls au milieu du couloir face à des portes fermées. La nécessité de toquer à la porte et d'attendre le signal pour entrer diminue drastiquement la fréquence de moments de socialisation ou de mentorat pourtant si importants dans nos parcours.

Les conversations, souvent informelles, que j'avais eues avec de nombreuses professeuses et de nombreux professeurs de droit au Canada au cours de mon parcours doctoral m'avaient laissé entrevoir les défis auxquels m'attendre pour ma première année d'enseignement à plein temps. Maintenant que j'ai vécu mon baptême du feu, je m'estime chanceux d'avoir reçu tant de conseils pour gérer au mieux les nombreux obstacles qui ont jalonné cette première année. À nouveau, pendant la pandémie, les moments d'échange que j'ai réussi à maintenir avec quelques collègues m'ont fortement aidé à traverser la zone de turbulence de la fin de session. De tels moments sont particulièrement

utiles pour faire face aux obstacles inattendus, et pourtant la distanciation physique en temps de pandémie les rend plus rares, accentuant ainsi une véritable distanciation sociale.

J'ai une pensée toute particulière pour mes collègues qui comme moi sont en début de carrière. Tout d'abord, les effets économiques de la pandémie s'ajoutant à l'austérité plus structurelle risquent bien de réduire drastiquement les opportunités d'embauches, voire de renouvellement de contrat. Ensuite, même celles et ceux qui ont déjà un pied dans la porte ne peuvent plus compter sur autant de colloques d'été pour se faire reconnaître, construire leur dossier de recherche et élargir leurs horizons intellectuels. Enfin, nous avons dû réinventer notre pédagogie alors que nous enseignions déjà à flux tendu des matières trop souvent éloignées de nos spécialités et commençons seulement à trouver nos marques dans les salles de classe. Monter de nouveaux cours et se préparer à les enseigner en ligne sans repères instinctifs sur cette modalité d'enseignement ralentira sans aucun doute l'avancée des projets de recherche, alors que ce sont trop souvent ces derniers qui pèsent plus lourd pour les promotions futures que les immenses efforts déployés dans l'enseignement.

En somme, la pandémie et les changements soudains qu'elle a entraînés ont agi comme un révélateur. Ils m'ont révélé la fragilité de certaines barrières pourtant saines dans la relation pédagogique. Ils m'ont révélé des inégalités de conditions matérielles entre les personnes étudiantes qui me seraient d'ordinaire restées méconnues. Ils m'ont révélé le rôle important que jouent les installations physiques et informatiques qui entourent l'enseignement présentiel dans la réussite des personnes les plus vulnérables. Ils m'ont révélé la place non moins essentielle des échanges fortuits dans l'accompagnement des personnes étudiantes comme dans la socialisation entre collègues. Ils m'ont révélé la plus grande fragilité des professeurs et professeures en début de carrière face à une soudaine réduction des opportunités d'embauche et de colloques, ainsi que face aux défis accrus de l'enseignement de nouveaux cours à distance. Ces enjeux ne sont pas spécifiques à l'enseignement du droit. Tout au plus, la grande résistance du monde juridique à une formation essentiellement à distance nous a privé de modèles pour repenser nos relations sociales et pédagogiques ainsi que les besoins de nos étudiantes et étudiants. Les difficultés que j'ai décrites tiennent peut-être plus d'une transition soudaine à de nouvelles modalités d'enseignement que de

défauts insurmontables des relations à distance. Néanmoins, avec le prolongement pendant plusieurs mois de l'enseignement en ligne, il nous faut repenser en profondeur comment garder les bonnes portes ouvertes et les bonnes fenêtres fermées.